



Notre Dossier : Inflation...où en sommes nous ?

Mardi 25 avril 2023.

CE WEEK-END, DANS UNE INTERVIEW AU PARISIEN SUR DE NOMBREUX SUJETS, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE « EMMANUEL MACRON », FAISAIT LE CONSTAT CI-DESSOUS :

Sur l'inflation alimentaire, "ça va être dur" jusqu'à "la fin de l'été"

"Je vais être honnête, les prix alimentaires, ça va être dur jusqu'à la fin de l'été", avertit le président de la République, alors que, sur un an, les prix de l'alimentation ont continué d'accélérer, grimant à 15,9% en mars, contre 14,8% en février. Face à ces envolées, le chef de l'Etat plaide pour que "le travail paye mieux", renvoyant la balle aux "employeurs" et au "dialogue social". Emmanuel Macron

Chacun le constate aujourd'hui, le panier de la ménagère est soit de plus en plus onéreux, soit de moins en moins rempli. Le passage à la caisse donne souvent des sueurs froides notamment sur les produits courants et de premières nécessités. A cela s'ajoute les coûts des énergies (EDF, GAZ, carburants...) qui pèsent lourdement dans le portefeuille des ménages malgré certaines mesures d'accompagnement gouvernementales.

Les négociations annuelles qui ont été menées en janvier et février 2023, ont abouti à des revalorisations salariales pouvant aller de 4.00% à 6.20%. L'inflation 2022 s'élevait à 6.20% et n'est donc pas couverte pour tous intégralement par l'augmentation générale.

Lors de ces négociations, nous avons demandé l'inscription d'une clause de revoyure qui nous aurait permis de revenir à la table des négociations en cours d'année 2023 :

- ❖ **Clause de revoyure :** Dès que l'inflation en 2023 dépasse la barre des 3%, la direction s'engage à ouvrir une NAO intermédiaire pour réajuster les salaires avec pour minima 75% de l'inflation. Opération renouvelée si nécessaire dans l'année (inscrit dans l'accord NAO).

Aujourd'hui, le président renvoie la patate chaude aux employeurs et au dialogue social. Mais malheureusement, pas de clause de revoyure, ceci est une des raisons parmi d'autres (voir la principale) de notre refus de signature des NAO 2023. Nous serons donc obligés d'attendre cette fin d'année 2023 pour rediscuter salaire et rattrapage d'inflation car OUI les NAO 2023 n'ont fait que couvrir totalement ou partiellement le dérapage inflationniste de 2022.

Aucune anticipation de la part de la direction pour que le salarié vive décemment en allant au travail...

Et nous pensons aussi à tous ceux qui au 1^{er} mars 2023 n'avaient pas 8 mois de présence dans le Groupe car les NAO mettaient une clause d'ancienneté pour l'obtention des AGS (augmentations générales des salaires) soit 6 mois de présence au 31.12.2022.

DE PLUS, UNE GRANDE MAJORITE DE NOS COLLEGUES N'AURONT PAS DE PARTICIPATION AUX BENEFICES CETTE ANNEE, ENCORE UN COUP DUR A ENCAISSER !!!! Nous avons demandé à la direction une note explicative concernant ce sujet afin que nos collègues comprennent la différence **MALGRE QUE NOUS SOMMES TOUS CAT.**

EQUIPE CFTC

